



L'an deux mille vingt-cinq, le treize mars, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire.

<b>Date de Convocation</b>	08/03/2025
<b>Date d’Affichage</b>	08/03/2025
<b>Nombre de Conseillers en exercice</b>	<b>14</b>
Présents	9
<b>Votants</b>	<b>11</b>

#### Étaient présents :

Mr André PHILIPOT, Mme Colette PENDRIGH, Mme Stéphanie GARNIER, Mr Christian LAN, Mme Madeleine BARBELETTE, Mr Didier PETITPAS, Mme Laëtitia SALIOT, Mr Michel LÉBOUC, Mr Nicolas MARTINAIS.

#### Absents excusés :

Mme Sylvie COUPE, Mr Bertrand MONTEMBault donne pouvoir à Mme Colette PENDRIGH, Mr Anthony PRUNIER donne pouvoir à Mr Michel LÉBOUC, Mr Patrick DEMARQUET.

#### Absents :

Mr Boris BOYAVAL

N°030-2025

### Validation du devis concernant la fourniture et le rayonnage pour l'archivage à la Mairie

Monsieur le Maire présente la consultation mise en œuvre auprès des entreprises RELICOM, MENON, CAUCHARD et CXD-ATHLENTIS pour la fourniture de boîtes à archives pour la Mairie.

L'entreprise RELICOM propose un devis de 1 068.11 € HT, l'entreprise MENON propose un devis de 1 285.20 € HT, l'entreprise CAUCHARD propose un devis de 1 208.58 € HT et l'entreprise CXD-ATHLENTIS propose un devis de 3 158.82 € HT.

Pour le rayonnage de l'archivage à la Mairie, Monsieur le Maire présente la consultation mise en œuvre auprès des entreprises MANUTAN, MARY et MENON.

	MANUTAN	MARY	MENON
Rayonnage départ double face 104*200*70 - 5 niveaux	190,23		
Rayonnage départ double face 100*200*70 - 6 niveaux		173,74	155,25
Rayonnage double face 104*200*70 - 5 niveaux	164,51		
Rayonnage double face 100*200*70 - 6 niveaux		285,68	128,49
Plateaux 10	67,94		
Plateaux 12		80,66	72,36
Total rayonnage au milieu de la pièce	422,68	540,08	356,10
4 Rayonnages 3 niveaux 90*90	471,92	-	-
Total en Euros HT	894,60	540,08	356,10

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :**

- **DE VALIDER** le devis de boites à archives pour un montant de 1 068.11 € HT pour l'entreprise RELICOM et le devis de l'entreprise MANUTAN pour un montant de 894.60 € HT pour le rayonnage complet pour l'archivage. Cette dépense sera imputée en investissement au Budget 2025.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjointe déléguée à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme,  
Le registre dûment signé,  
Le Maire.

Certifié exécutoire, après transmission  
En Préfecture le  
Et publication le

